

**EXEMPLAIRE
À
CONSERVER**
VOS RÉFÉRENCES
À RAPPELER DANS
TOUTE CORRESPONDANCE

SERVICE EXPÉDITEUR
BRIG. NATIO. INTERV. CADASTR.
- SCI ALINE
82 RUE DU MAL LYAUTEY
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
78103 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX
Tel:01 30 87 58 00

BRIG. NATIO. INTERV. CADASTR.
82 RUE DU MAL LYAUTEY
78103 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX



0803001037 0000

SCI ALINE

PBFJWM

121 RUE DE L'ÉGLISE

76380 MONTIGNY

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE le 07 05 2019
Madame, Monsieur,

Comme vous en avez été informé(e), un remaniement a été effectué afin d'améliorer la qualité du plan cadastral de la commune de HENOUVILLE

Cette opération en voie d'achèvement a donné lieu à :

- la confection d'un plan nouveau après délimitation des parcelles avec le concours des propriétaires ;
- une nouvelle immatriculation des parcelles ;
- un nouveau calcul de leur surface.

Vous trouverez ci-contre :

- 1- EN SITUATION ANCIENNE :
 - la liste des parcelles portées à votre compte au cadastre, touchées par cette opération ;
- 2- EN SITUATION NOUVELLE :
 - les caractéristiques des parcelles correspondantes après travaux.

Vous êtes invité(e) à examiner très attentivement ces informations qui constitueront, sauf modifications, la base du nouveau cadastre. Le nouveau plan cadastral sera déposé pour consultation.

A LA MAIRIE D HENOUVILLE
Du 05 06 2019 au 06 07 2019
AUX HEURES D OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaiteriez obtenir et, le cas échéant, recueillir vos observations, un représentant de la Direction générale des Finances publiques se tiendra à votre disposition.

A LA MAIRIE D HENOUVILLE
Du 01 07 2019 au 06 07 2019
AUX HEURES D OUVERTURE DE LA MAIRIE
y compris le SAM. 6 JUILLET DE 9H A 12H
IMPORTANT : Le présent document vous est adressé en deux exemplaires :

- le premier exemplaire est à conserver ;
- le second exemplaire daté, signé (en haut au milieu) et annoté de vos observations éventuelles est :
 - * soit à renvoyer sous pli affranchi au service expéditeur (dont l'adresse est indiquée en haut à gauche),
 - * soit à déposer à la mairie de la commune.

DATE LIMITE D'ENVOI : 12 07 2019

Le Directeur départemental des Finances publiques.

354 T1 624 FEUILLET :

1 D

COMMUNE 354 HENOUVILLE
NUMÉRO(S) PBFJWM

(1) NATURES DE CULTURE		SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE							
CODE	DÉSIGNATION	Section	Numéro du plan	Section	Numéro du plan	Numéro de voie	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU LIEU-DIT	Lettrage indicatif (1)	Nature de culture (1)	Contenance en ha	LIVRE FONCIER (2)
AB	Terrains à bâtir										
AC	Terrains d'agrément										
B	Bois										
BF	Futaies feuillues										
BM	Futaies mixtes										
BO	Oseraies										
BP	Peupleraies										
BR	Futaies résineuses										
BS	Taillis sous futaie										
BT	Taillis simples										
CA	Carrés										
CH	Champs de fer ou canaux de navigation										
E	Eaux										
J	Jardins										
L	Landes										
LB	Landes boisées										
P	Prés										
PA	Pâturages ou pâtures										
PC	Parcages ou pâis										
PE	Prés d'ambouche										
PH	Herbages										
PP	Prés, pâturages ou herbages plantés										
S	Sols										
T	Terres										
TP	Terres plantées										
VE	Vergers										
VI	Vignes										
		A	1283	AB	26	431	L OURAILLE RUE DU HAUT DE L'OURAILLE Contenance de la parcelle :	J K	AG S	7.02 5.00 12.02	
		PROPRIÉTAIRE									
										TOTAL	12.02

(2) Spécifique aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, soumis au régime de la loi locale du 31 mars 1884. Les procédures opératoires utilisées pour la rénovation sont soit une simple mise à jour de l'ancien plan (révision), soit un arpentage parcellaire après délimitation des propriétés publiques et privées (refection). Le remaniement qui consiste en une nouvelle rénovation de plans antérieurement révisés mais de valeur insuffisante donne toujours lieu à réfection.

Pour les seules zones rebâties (c'est-à-dire où il y a eu arpentage parcellaire), les limites non contestées des parcelles portées sur les plans acquièrent à la suite du dépôt, à l'égard des propriétaires inscrits au cadastre, la même valeur en ce qui concerne la possession ou la propriété, que si elles avaient été fixées d'un commun accord entre eux. Il en est de même des limites inscrites comme provisoires, dans le cas où, avant l'expiration du délai de deux ans qui suit la communication du plan, la preuve n'est pas fournie au directeur des Finances publiques, que les propriétaires ont admis d'un commun accord une autre limite, ou qu'ils ont introduit une action judiciaire (art. 24 de la loi du 31 mars 1884).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service du Cadastre.

**EXEMPLAIRE
À SIGNER
ET À
RENNVOYER**

VOS RÉFÉRENCES
À RAPPÉLER DANS
TOUTE CORRESPONDANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RELEVÉ PARCELLAIRE

62108

SERVICE EXPÉDITEUR
BRIG. NATIO. INTERV. CADASTR.
82 RUE DU MAL LYAUTEY
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
78103 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX
Tel:01 30 87 58 00

- SCI ALINE

BRIG. NATIO. INTERV. CADASTR.
82 RUE DU MAL LYAUTEY
78103 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX



0803001037 0000

SCI ALINE

PBFJMM

COMMUNE 354 HENOUVILLE
MUNICIPALITÉ PBFJMM

A....., le

Signature du propriétaire

121 RUE DE L'EGLISE
76380 MONTIGNY

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE							OBSERVATIONS DU PROPRIÉTAIRE	
Section	Numéro du plan	Section	Numéro du plan	Numéro de voie	NATURE ET NOM DE LA VOIE OU LIEU-DIT	Letres indicatrices	Surface de culture (a)	Contenance (a)	DATE FONDÉE (2)	Pour dans ce cadre, en regard de chaque parcelle, les observations éventuelles, enter et signer en haut
A	1283	AB	26	431	L'OURAILLE RUE DU HAUT DE L'OURAILLE Contenance de la parcelle :	J AG K S		7.02 5.00 12.02		
PROPRIÉTAIRE										
								TOTAL	12.02	

354 T1 624 FRAILET

1 D